

AVIS PUBLIC



ERRATUM

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter que, dans l'avis intitulé « DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE » qui a paru le 24 septembre 2022 dans *LE DEVOIR*, l'endroit de la tenue de la séance du conseil a été modifié.

Conséquemment, **la séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie aura lieu le mardi 11 octobre 2022, à 18 h 30, aux Archives nationales du Québec (édifice Gilles-Hocquart), 535 avenue Viger Est.**

Fait à Montréal, le 1^{er} octobre 2022

Le Secrétaire d'arrondissement
Fredy Alzate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie